



COMMUNE DE LA ROCHE

## Indemnisation pour les transports scolaires

Un transport est reconnu si l'élève doit parcourir, pour se rendre de son lieu de domicile ou de sa résidence habituelle à l'école, une distance d'au moins **2,5 km** (cf. article 11 Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire).

### A qui ?

La commune octroie aux familles domiciliées à plus de 2,5 km de l'école de La Roche/arrêt de bus une **indemnité annuelle**, dont le montant est calculé par le Conseil communal selon la longueur du trajet (aller simple). Le nombre d'enfant(s) scolarisé(s) n'a aucune incidence sur le montant. Celle-ci est versée en deux acomptes, soit un par semestre (décembre et juin).

### Quand ?

La demande doit être adressée idéalement avant la rentrée scolaire du mois d'août ou au plus tard durant l'année scolaire. L'indemnité ne sera pas octroyée rétroactivement.

### Comment ?

La commune invite la population à vérifier la distance à parcourir pour se rendre à l'école sur Google Maps avec comme point de référence les coordonnées géographiques suivantes : **46.694513, 7.135264** (arrivée à l'école).

Si la longueur du trajet aller simple (au moins 2,5 km) donne droit à une indemnité, la famille doit formuler une demande écrite au Conseil communal pour pouvoir bénéficier de ce dédommagement.

**Cette demande peut être déposée au secrétariat communal en remplissant le formulaire situé au verso du présent document.**

Le Conseil communal



COMMUNE DE LA ROCHE

## FORMULAIRE

### Demande d'indemnité pour les transports scolaires

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Distance parcourue pour se rendre à l'école (aller simple) : \_\_\_\_\_ km

(Ce point sera vérifié par le Conseil communal dès réception du formulaire)

Coordonnées bancaires / postales pour le versement de l'indemnité :

Nom de la banque : \_\_\_\_\_

N° IBAN : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Une fois complété, ce formulaire est à retourner à l'Administration communale :

Commune de La Roche  
Route de la Gruyère 9  
1634 La Roche

[commune@la-roche.ch](mailto:commune@la-roche.ch)  
026 413 90 40